

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1964 B 00829 Numéro SIREN : 642 008 296 Nom ou dénomination : UNIGRAINS

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2020 sous le numéro de dépôt 112987



20201129872019

DATE DEPOT : 31/12/2020

N° DE DEPOT : 112987

N° GESTION : 1964B00829

N° SIREN : 642008296

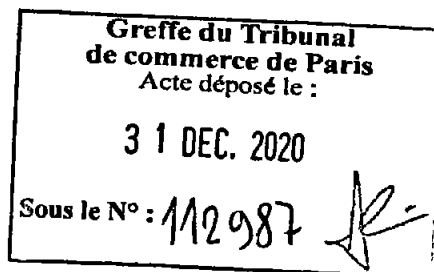
DENOMINATION : UNIGRAINS

ADRESSE : 23 avenue de Neuilly 75016 Paris

MILLESIME : 2019

UNIGRAINS

Société Anonyme au capital de 7.000.000 €
Siège social : 23 avenue de Neuilly - 75116 PARIS
RCS PARIS 642 008 296



**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 26 MAI 2020

RAPPORT DE GESTION ET TEXTE DES RESOLUTIONS

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1. Actionnariat

Au 31 décembre 2019, la Société UNICEREALES, actionnaire majoritaire, détient 67,8 % du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous précisons que les salariés ne détiennent au dernier jour de l'exercice écoulé aucune participation dans le capital social.

2. Gouvernance

La gouvernance de la Société est assurée par un Président Directeur Général, Monsieur Philippe PINTA, et un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-François LAURAIN.

3. Activité

L'année 2019 a été marquée par un environnement chaotique et incertain pour les entreprises de l'agroalimentaire.

Sur le plan domestique, un climat social, souvent tendu, combiné à une confiance des ménages morose ont pesé sur la consommation privée. La croissance du PIB en France qui avait commencée l'année à un rythme annuel de 3 %, a terminé à 0,8% au quatrième trimestre, performance la plus faible depuis plus de trois ans.

La consommation alimentaire en volume a baissé en 2019 pour la deuxième année consécutive (estimation de -0,3% après -0,9% en 2018), du jamais vu depuis des décennies, alors que la consommation globale progressait de 1,3% sur l'année. Avec les effets de la loi Egalim et des achats des ménages plus qualitatifs, la consommation alimentaire a toutefois connu une croissance positive en valeur de plus de 2%.

Cette morosité de la demande sur le plan domestique s'est en outre inscrite dans un contexte international difficile, dominé par plusieurs chocs sur l'économie mondiale (guerre commerciale sino-américaine et montée des protectionnismes, épisode interminable du Brexit, tensions géopolitiques au Moyen-Orient) et qui se sont traduits par un ralentissement des échanges mondiaux et une croissance mondiale fébrile. La croissance en zone euro a terminé l'année 2019 avec une croissance annuelle repassant au-dessous de 1,0 %, pour la première fois depuis six ans, contrastant toujours avec le dynamisme persistant aux Etats-Unis où la croissance termine l'année à un rythme certes ralenti, mais toujours supérieur à 2,0 %, offrant un climat encore favorable aux entreprises exportatrices.

Cet environnement économique mitigé a continué à être compensé pour les entreprises par un contexte financier encore très favorable : maintien des prix des principales matières premières agricoles à de bas niveaux, taux d'intérêt toujours proches de zéro, marchés financiers bien orientés et poursuite du repli de l'euro soutenant la compétitivité et les exportations.

Dans ce contexte globalement contrasté, l'activité d'UNIGRAINS est restée soutenue en termes d'investissements.

Toutefois, la persistance de liquidités toujours abondantes fournies sur le marché par les banques centrales, maintenant les taux d'intérêt à des niveaux anormalement bas, a continué d'alimenter une forte concurrence sur les opérations d'investissements, contribuant notamment à des niveaux de valorisations très élevés, contrastant avec un environnement économique global fragile.

Activité d'investissement

En 2019, UNIGRAINS a financé ses activités en partie sur fonds propres et en partie par tirage sur la ligne de crédit mise en place en 2017.

Investissements :

Au cours de l'exercice, UNIGRAINS a investi en direct pour un montant total de 120,7 m€, notamment dans les sociétés TOURNUS, AXEREAL/ARIANE et CRISTAL UNION.

UNIGRAINS a poursuivi ses investissements dans les Fonds CEREAL, le Fonds AGROALIMENTAIRE ITALIANO I, les Fonds internationaux émergents et les Fonds innovations pour un montant total de 48,1 m€.

Au total, UNIGRAINS a investi 168,8 m€ sur l'année.

Cessions :

Plusieurs cessions sont intervenues au cours de l'année, pour un montant de 129,2 m€, dont 118,1 m€ pour l'activité d'investissement direct et 11,1 m€ via les Fonds.

L'année a également été marquée par la cession de CEREAL PARTENAIRE, société de gestion de portefeuille pour compte de tiers, filiale à 100 % d'UNIGRAINS. Cette cession est intervenue le 25 octobre 2019. UNIGRAINS reste investisseur des fonds CEREAL.

Placement des disponibilités

En 2019, les marchés actions ont clôturé en forte hausse à 24.8 % pour l'EUROSTOXX et 26.37 % pour le CAC 40.

Les flux nets liés aux opérations d'investissement, hors dossier MECATHERM, sont positifs de 7 m€. Les tirages de la ligne de crédit s'élèvent à 63 m€.

La trésorerie gérée par UNIGRAINS pour son compte propre et pour celui de ses filiales, UNIGRAINS DIVERSIFICATION et UNIGRAINS CREDIT, s'élève en valeur nette comptable à 91 m€ contre 121 m€ fin 2018 (27m€ ont été remboursés sur l'emprunt).

Indicateurs de performance et ESG

Au cours de l'exercice, UNIGRAINS a engagé une démarche de structuration de sa RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale).

En ce qui concerne la politique d'investissement, l'objectif sera de prendre pleinement en compte les risques et enjeux du développement humain et environnemental et d'intégrer systématiquement les capitaux naturels et humains aux côtés des capitaux financiers dans les objectifs de création de valeur.

Le développement d'un référentiel d'évaluation du portefeuille et des investissements à venir, l'intégration formalisée des sujets RSE dans les échanges avec les participations et dans les apports de valeur ajoutée auprès d'elles, ainsi que la structuration d'un reporting RSE auprès de la gouvernance, traduiront opérationnellement ces objectifs au cours de l'année 2020.

Parallèlement, UNIGRAINS s'engage à mesurer et à réduire ses propres impacts environnementaux. Une attention particulière sera portée à la mobilisation des collaborateurs sur ces engagements RSE, notamment via le caractère participatif de cette démarche et le déploiement d'une action de formation et de sensibilisation.

4. Activités en matière de recherche et développement

En application de l'article L.232-1 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

5. Activité et comptes des principales filiales – Participations

UNIGRAINS DIVERSIFICATION

UNIGRAINS DIVERSIFICATION, filiale à 100 % d'UNIGRAINS, gère un portefeuille de participations dans les entreprises des différents métiers de l'agroalimentaire et des secteurs connexes.

Au cours de l'exercice, trois opérations d'investissement ont été réalisées pour 1,7 m€ et une cession pour un montant total de 0,3 m€.

Le résultat financier s'est élevé à -3,9 m€ en 2019, comparé à 7,5 m€ en 2018, en raison des moins-values de cession dégagées sur l'exercice et des provisions sur participations.

Le résultat courant avant impôts s'est élevé à -4 m€ en 2019 contre 7 m€ en 2018.

Le résultat net ressort à -3.956.936,74 € en 2019 contre 6.153.096,17 € en 2018, en raison de moins-values de cession de participations enregistrées sur l'exercice.

En décembre 2019, UNIGRAINS DIVERSIFICATION a souscrit l'intégralité du capital de la société UNIGRAINS AVENIR, société ayant pour objet de répondre, quand cela est possible, aux demandes de sortie des actionnaires minoritaires d'UNIGRAINS.

UNIGRAINS CREDIT

Au cours de l'exercice, UNIGRAINS CREDIT a demandé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions son retrait d'agrément en qualité de société de financement et d'entreprise d'investissement. Ce retrait a été prononcé le 24 décembre 2019.

UNIGRAINS CREDIT poursuivra la gestion extinctive de ses encours de prêts.

Le produit net bancaire s'élève à 0,58 m€, dont 0,5 m€ au titre de l'activité propre et 0,08 m€ au titre de la gestion du FNE.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 0,06 m€ contre 0,47 m€ en 2018. En 2019, le coût du risque est de 1,83 m€.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 1,89 m€ contre 0,54 m€ en 2018.

Après impôts, le résultat de l'exercice, déduction faite du résultat des fonds gérés, s'élève à 1.392.216,36 € contre 532.122,44 € en 2018.

Au 31 décembre 2019, le total de bilan s'établit à 48,8 m€ contre 64,7 m€ au 31 décembre 2018.

MESSIS FINANCE

MESSIS FINANCE, filiale à 100 % d'UNIGRAINS, est une société de conseil auprès de l'ensemble des acteurs de l'industrie agroalimentaire, en France et en Europe, dans le cadre de leurs opérations financières stratégiques.

Les missions proposées couvrent notamment les problématiques de :

- croissance externe, développement
- cession d'actifs, de titres et de parts sociales
- financement de croissance
- syndication et recapitalisation.

En 2019, le nombre d'opérations menées à leur terme par MESSIS FINANCE est en baisse. En 2020, l'accent sera maintenu sur l'accompagnement des PME/ETI pour des transactions en France et des opérations transfrontalières.

Le résultat de l'année est en forte baisse et s'élève à – 1.086.399,07 € contre un bénéfice de 798.431,93 € en 2018.

UNIGRAINS DEVELOPPEMENT

Filiale à 100 % d'UNIGRAINS, UNIGRAINS DEVELOPPEMENT est une société de gestion de portefeuille pour le compte de tiers qui gère deux Fonds d'investissement.

Concernant le Fonds italien AGROALIMENTARE ITALIANO I, de nouvelles souscriptions ont été enregistrées au cours de l'année. En date du 6 décembre 2019 UNIGRAINS, a augmenté son engagement dans ce Fonds de 9 m€, pour porter sa taille totale à 55 m€.

Au cours de cet exercice, le Fonds AGROALIMENTARE ITALIANO I a investi dans deux nouvelles participations et a effectué un investissement complémentaire sur une de ces deux lignes pour un montant total de 8,2 m€.

Fin 2019, le portefeuille du Fonds italien est composé de six lignes de participation pour un montant investi de 30,9 m€, au coût d'acquisition, représentant 56,2 % des engagements souscrits. A noter comme un élément post clôture, qu'une cession est intervenue sur le portefeuille.

Le FPCI IAA CROISSANCE INTERNATIONALE a réalisé 3 nouveaux investissements pour un montant total de 58,4 M€.

Le portefeuille de ce Fonds est constitué de 5 lignes de participation.

La valeur de ce portefeuille, au coût d'acquisition, s'élève à 85 m€ représentant 42,5 % des engagements totaux souscrits.

Le résultat de l'exercice de la société de gestion fait ressortir une perte de 179.857,37 € contre une perte de 499.430,77 € en 2018.

UNIGRAINS EQUIPEMENTS

La société UNIGRAINS EQUIPEMENTS, filiale d'UNIGRAINS à 97,9 % détient 100 % de THE MECATHERM GROUP-TMG, holding de la société MECATHERM, société spécialisée dans la conception, l'assemblage et le montage sur site de lignes de production à destination de la boulangerie et viennoiserie industrielle.

Les performances de la société MECATHERM sur l'année sont bonnes en raison d'une part, d'un carnet de commandes élevé en début d'exercice, et d'autre part, du résultat de l'activité de Services.

Les efforts d'innovation des produits de l'entreprise, notamment des produits évolutifs comme le four MECAFLEX et les outils digitaux de pilotage des lignes, ont été bien accueillis par le marché.

Le résultat net d'UNIGRAINS EQUIPEMENTS fait ressortir une perte de 9.365,62 € contre une perte de 455.942,36 € en 2018.

SEMAGRI

Filiale à 50% d'UNIGRAINS, codétenue avec SOFIPROTEOL, SEMAGRI est une société de portefeuille spécialisée dans le secteur "Semences / Obtention Végétale".

Le total de bilan s'élève à 37.082.241 € en 2019, contre 15.434.903 € en 2018. L'actif immobilisé de la société est composé principalement de la participation dans la société EURALIS SEMENCES HOLDING.

En fin d'année, SEMAGRI a augmenté son capital social afin de souscrire une augmentation de capital de la société EURALIS SEMENCES Holding à hauteur de 20 m€. Cette augmentation de capital de SEMAGRI a été souscrite à parité par UNIGRAINS et SOFIPROTEOL.

Le résultat de l'exercice 2019 fait ressortir un bénéfice de 2.787.857,66 € contre 1.008.655,85 € en 2018.

PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, les prises de participations significatives intervenues au cours de l'exercice écoulé se décomposent ainsi :

EURALIS SEMENCES via SEMAGRI	24,80 %
GLOBAL BABY	12,92 %
TOURNUS CROISSANCE	12,46 %
ATLANTIQUE MANAGEMENT	11,12 %
AXEREAL MALT HOLDING	9,64, %
ARIANE	5,32 %

6. Perspectives 2020

La crise actuelle, sanitaire et financière, que traverse le monde entier aura des répercussions qu'il est aujourd'hui très difficile à évaluer pour l'exercice 2020.

UNIGRAINS compte cependant poursuivre son action d'accompagnement stratégique et financier au service des entreprises de l'agroalimentaire, dans leurs projets de croissance et d'adaptation au contexte de plus en plus mouvant des marchés de la consommation mondiale.

7. Comptes sociaux – Comptes consolidés

7.1. Analyse des comptes annuels

Les comptes de la société UNIGRAINS sont présentés selon les règles applicables aux sociétés commerciales.

Le compte de résultat

Les commentaires suivants relèvent du compte de résultat format PCG (plan comptable général).

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1,8 m€ contre 1,5 m€ en 2018. Ils concernent essentiellement les revenus immobiliers et les facturations de prestations administratives.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 21,2 m€ contre 20,2 m€ en 2018.

Le résultat financier s'élève à 78,5 m€ en 2019 contre 79,4 m€ en 2018. La diminution est principalement due aux plus-values sur cessions de participations (50,9 m€ en 2019 contre 67,6 m€ en 2018), compensée en partie par la diminution des charges financières.

Le montant net de provisions, reprises et moins-values sur participations présente un solde de -6,2 m€ en 2019 contre -16,1 m€ en 2018.

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 2,1 m€ après prise en compte de l'intégration fiscale, du CIR pour 660 k€ et de la comptabilisation du mécénat pour 25 k€, contre une charge d'impôt sur les sociétés d'un montant de 2,4 m€ en 2018.

Le bilan

Le total du bilan de la société UNIGRAINS passe de 961,2 m€ en 2018 à 990,3 m€ en 2019, soit une augmentation de 29 m€.

Les variations les plus notables sont :

A l'actif :

- Augmentation des titres liée à l'activité de portefeuille (TIAP) en valeur nette comptable passant de 605,7 m€ à 668 ,8 m€ à la suite d'investissements réalisés sur l'exercice,

Au passif :

- Augmentation des fonds propres de 800 m€ à 850,5 m€.

Dépenses non déductibles

Dans le cadre des dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il sera donc demandé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'approuver les dépenses visées à l'article 39-4 dudit code d'un montant global de 15.480 €.

Dettes fournisseurs

En application des dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I. -1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. -2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	72					65	80					10
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	252 191	198 187	39 446	487 714	21 478	746 824	984 158	0	0	0	32 305	32 305
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	3%	3%	1%	6%	0%	10%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							60%	0%	0%	0%	2%	2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							0					
Montant total des factures exclues (préciser :							0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)					

Intéressement et participation

L'accord d'intéressement donnera lieu en 2020, au titre de l'exercice 2019, à un versement global hors abondement de l'employeur de 1,2 m€.

Il n'y a pas lieu de constater une réserve de participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise au titre de l'exercice écoulé.

7.2. Analyse des comptes consolidés

Il est rappelé qu'AGRICEREALES, en sa qualité d'holding du Groupe, consolide les comptes d'UNIGRAINS. Cette société a obtenu en date du 24 décembre 2019 son retrait d'agrément en qualité de Compagnie Financière Holding. Elle n'est plus, depuis cette date, soumise aux obligations réglementaires A.C.P.R.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'établissent à 129,2 m€ contre 57,5 m€ en 2018.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 144,4 m€ contre 70,2 m€ en 2018.

Le résultat financier s'élève à 64,9 m€ contre 82,8 m€ en 2018, correspondant essentiellement aux plus-values de cessions générées sur le portefeuille d'UNIGRAINS (participations et fonds).

Le bilan

Au 31 décembre 2019, le total du bilan ressort à 1.096 m€ comparé à 1.090 m€ en 2018.

A l'actif, le poste actif immobilisé s'élève à 915,7 m€ contre 848,3 m€ en 2018. Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'augmentation des titres de participation non consolidés qui ressort à 698,8 m€ contre 636,7 m€ en 2018,
- l'augmentation des autres immobilisations financières qui ressort à 57,5 m€ contre 49,1 m€ en 2018,

L'actif circulant est, à l'inverse en baisse, passant d'un montant de 241,4 m€ en 2018 à 180,7 m€ avec principalement, une diminution de la trésorerie nette des concours bancaires ainsi qu'une baisse du poste clients et autres débiteurs.

L'actif circulant est principalement composé de trésorerie nette des concours bancaires pour un montant de 18,3 m€, du poste clients et autres débiteurs pour 69,8 m€, et de valeurs mobilières de placements pour un montant de 80,5 m€.

Au passif, les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 873,6 m€ contre 857,6 m€ en 2018. Le résultat net part du groupe s'établit à 41,01 m€ contre 64,42 € en 2018.

8. Risques, contrôle interne

8.1. Risques

Description des principaux risques

L'activité principale d'UNIGRAINS étant une activité d'octroi de financement (prise de participation minoritaire et quasi-fonds propres obligataires pour l'essentiel...) dans le cadre d'opérations stratégiques de ses clients, entreprises du secteur agroalimentaire, les principaux risques auxquels elle est exposée sur son cœur de métier sont les risques de contrepartie, de concentration et liquidité. Toutefois, compte tenu de l'activité de ses clients dans l'alimentaire, le risque réputationnel devient un risque majeur.

Dans le cadre de ses activités d'investissement et d'octroi de prêts participatifs au bénéfice exclusif de ses clients, UNIGRAINS est également exposée au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

La détention de participations dans des sociétés étrangères et des fonds étrangers engendre un risque de change qui demeure encore faible compte tenu du montant de ces participations rapportées au montant global des fonds propres d'UNIGRAINS.

Le placement de la trésorerie génère par ailleurs des risques de crédit, de taux d'intérêt global et de liquidité. Ces risques sont décrits ci-après.

UNIGRAINS supporte également des risques de non-conformité et opérationnels, notamment les risques cyber-sécurité.

L'ensemble des risques énumérés ci-dessus fait l'objet d'un contrôle permanent ou d'un dispositif de mesures et de surveillance des risques mis en œuvre dans le cadre du contrôle interne organisé au sein d'UNIGRAINS.

Une refonte des risques a été initiée en 2019 visant à définir une nouvelle approche de supervision et de contrôle.

Risques de marché, performance

Les risques du portefeuille de placements font l'objet d'un suivi régulier par type d'exposition et par produit. Ce suivi couvre également UNIGRAINS CREDIT et UNIGRAINS DIVERSIFICATION car le montant de leur trésorerie disponible est significatif.

Le principe est de garder une trésorerie disponible suffisante afin de pouvoir faire face à l'activité d'investissement.

Les placements de trésorerie suivent la classification DICI (Document d'Information Clé de l'Investisseur) de l'AMF et ne peuvent être affectés qu'à des produits dont l'indice DICI est au maximum de 4 sur une échelle de 1 à 7.

Le profil de portefeuille à fin 2019 reste très prudent avec une moyenne des DICI sur les trois Fonds concernés à 2,9. Cette moyenne est ramenée à 1.8 sur l'ensemble du portefeuille.

L'exposition du portefeuille global au risque actions a légèrement augmenté pour atteindre 7,7 %.

Les produits sans risque, bons de capitalisation et comptes à terme représentent 25% du portefeuille et les dépôts en banque 10%.

8.2. Contrôle interne et gestion des risques

UNIGRAINS dispose d'une organisation de contrôle de ses activités structurée autour :

- d'un Comité d'Audit dont les missions sont relatives à :
 - o la revue des comptes de la société UNIGRAINS, en social et consolidé,
 - o la supervision des risques et du dispositif de contrôle interne,
- d'une Responsable du Contrôle Permanent, de la Conformité et de la Gestion des Risques ainsi que de la sécurité des Systèmes d'Information RSSI.

Ce dispositif est amené à évoluer en 2020 pour permettre une meilleure adéquation avec l'évolution des activités d'UNIGRAINS et ses besoins en matière de contrôle des risques.

Les actions menées dans le cadre réglementaire et les résultats du contrôle permanent et du contrôle périodique pour 2019 ont été présentés au Comité d'Audit les 19 mars 2019 et 17 mars 2020.

9. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 de 55.622.001,17 €, comme suit :

- Distribution d'un dividende de 43 € par action..... 6.020.000,00 €
- Le solde en "report à nouveau"..... .49.602.001,17 €

Après cette affectation, le compte "report à nouveau" présentera un solde créditeur de 299.387.977,65 €.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 3 juillet 2020. Il sera soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajouteront les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%, étant précisé que le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu par le bénéficiaire du dividende.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres (hors provisions réglementées) s'élèvent à un montant de 835.454.470,79 € pour un capital social de 7.000.000 €.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte des mises en distribution de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices, à savoir :

- o exercice clos le 31.12.2018 : 43,00 par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 17,20 € par action)
- o exercice clos le 31.12.2017 : 36,00 par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 14,40 € par action)
- o exercice clos le 31.12.2016 : 36,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 14,40 € par action)

10. Mandats

- Administrateurs

Nous vous proposons de renouveler les mandats d'Administrateurs arrivant à échéance de :

- CONSEIL DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE,
- A.G.P.M.,
- SOCIETE GENERALE,
- A.G.P.B.

pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023, pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

- Censeur

Nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat du Censeur arrivant à échéance de :

- SYNACOMEX

11. Autres informations - Evénements importants depuis la clôture

UNIGRAINS a souscrit à hauteur de 300.000 € au capital de la société UNILIS AGTECH. Cette société au capital de 600.000 € a été immatriculée en date du 22 janvier 2020. Elle est détenue à parité par UNIGRAINS et ARVALIS.

UNILIS AGTECH accompagne les jeunes sociétés innovantes dans le domaine des agrotechnologies afin d'accélérer l'optimisation et l'intégration de leurs solutions dans les systèmes agricoles de production de grandes cultures et de cultures fourragères.

L'épidémie de COVID 19 génère depuis le début de l'année 2020 une crise sanitaire mondiale et a conduit les autorités françaises, après la déclaration par l'OMS de COVID 19 en tant que pandémie, à prendre des mesures exceptionnelles.

UNIGRAINS a mis en place un dispositif de gestion de crise d'abord en assurant la sécurité de ses salariés par la mise en place du télétravail généralisé, et ensuite en recueillant toutes les informations sur l'impact du Covid 19 sur le portefeuille de participations, en France et à

l'international. Une cartographie globale des sociétés du portefeuille d'UNIGRAINS et ses filiales a été établie en mesurant la sensibilité de chacune des participations à l'impact de cette crise. Parallèlement, les Etudes Economiques d'Unigrains ont publié des analyses sur le plan économique, financier ainsi que sur le secteur agroalimentaire afin d'éclairer les sociétés du portefeuille et les partenaires du groupe sur les conséquences de cette crise.

A ce stade, il est difficile d'estimer les impacts précis de cette crise sur les résultats d'Unigrains et de ses filiales. Le ralentissement des activités d'investissement et de cession se prolongera sans doute dans les mois qui viennent mais la résilience du secteur agroalimentaire, le nombre important et la qualité des entreprises du portefeuille d'Unigrains et de ses filiales permet, pour le moment, de préserver la capacité d'intervention d'Unigrains et de ses filiales, soit aux côtés d'entreprises qui nécessiteront un accompagnement financier pendant cette période difficile, soit pour accompagner un redéploiement post-crise des entreprises aux bons fondamentaux.

Ces événements nouveaux apparus en janvier 2020 ne sont pas liés à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, et ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes 2019. La poursuite d'activité et la continuité d'exploitation ne sont pas impactées.

12. Montant des prêts interentreprises à moins de 2 ans consentis par la société

Conformément à l'article L.511-6,3 bis du code monétaire et financier, nous vous informons qu'aucun prêt n'a été consenti par la société au profit de microentreprise, PME, ETI avec lesquelles le prêteur entretient des liens économiques le justifiant.

13. Etat des sûretés, cautionnements, avals et garanties consenties par la société

Conformément à l'article L.232-1, I, 1° du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune sûreté, cautionnement, aval et garantie n'ont été consentis ou donnés par la société.

14. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L.225-37 du code de commerce, un rapport sur le gouvernement d'entreprise doit être élaboré par le Conseil d'Administration afin d'être présenté à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes. Conformément au dernier alinéa du même article, il a été choisi de présenter les informations correspondantes dans la présente section, à savoir :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux. Cette liste est annexée au présent rapport,
- L'absence de délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- L'absence de convention relevant de l'article L.225-38 du code de commerce au cours de l'exercice 2019.

15. Présentation des résolutions

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vont vous être présentées.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront leurs rapports sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration

UNIGRAINS

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (R225-81, R225-83, 225-102 du code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social en fin d'exercice						
Capital social en fin d'exercice		7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
Nombre des actions :						
- ordinaires existantes		140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
- à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)						
Nombre maximal d'actions futures à créer :						
- par conversion d'obligations						
- par exercice de droits de souscription						
Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors taxes		1 627 045	116 564	118 704	519 974	82 688
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		63 088 062	83 053 306	37 932 723	23 419 545	23 657 511
Impôts sur les bénéfices		2 147 870	2 385 006	5 156 293	2 726 181	4 047 886
Participation des salariés due au titre de l'exercice						
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		55 622 001	56 295 395	42 545 862	23 407 716	16 531 559
Résultat distribué						
Résultat par action						
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions		465,97	610,27	307,78	186,76	197,90
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		397,30	402,11	303,90	167,20	118,08
Dividende attribué à chaque action		43,00	43,00	36,00	36,00	29,00
Effectif						
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice						
Montant de la masse salariale de l'exercice		7 645 340	7 756 335	7 525 722	7 550 130	6 400 880
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)		2 852 361	3 081 006	3 289 283	3 222 155	2 726 195

PROJET DE RÉSOLUTIONS A PRESENTER

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'UNIGRAINS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2019 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, faisant apparaître un total de bilan de 990 284 436,42 € et un bénéfice net de 55.622.001,17 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 de 55.622.001,17 €, comme suit :

- Distribution d'un dividende de 43 € par action..... 6.020.000,00 €
- Le solde en "report à nouveau" 49.602.001,17 €

Après cette affectation, le compte "report à nouveau" présentera un solde créditeur de 299.387.977,65 €.

Le dividende serait mis en paiement à compter du 3 juillet 2020.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %, et que le PFU s'applique de plein droit, à défaut d'option, pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu par le bénéficiaire du dividende.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres (hors provisions réglementées) de la société s'élèveront à un montant de 835.454.470,79 € pour un capital social de 7.000.000 €.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte des mises en distribution de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices, à savoir :

- o exercice clos le 31.12.2018 : 43,00 par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 17,20 € par action)
- o exercice clos le 31.12.2017 : 36,00 par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 14,40 € par action)

- o exercice clos le 31.12.2016 : 36,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 14,40 € par action)

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 faisant ressortir un total de bilan de 1.096.448.436,81 € et un bénéfice net, part du groupe, de 41.008.006,92 €.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ceux-ci ont été avisés qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2019.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant global de 15.480 €.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'Administrateur de CONSEIL DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucune interdiction, ni incompatibilité n'empêchent l'exercice de ses fonctions par le représentant permanent.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'Administrateur de ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS - AGPM vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucune interdiction, ni incompatibilité n'empêchent l'exercice de ses fonctions par le représentant permanent.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'Administrateur de SOCIETE GENERALE vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucune interdiction, ni incompatibilité n'empêchent l'exercice de ses fonctions par le représentant permanent.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE - AGPB, vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucune interdiction, ni incompatibilité n'empêchent l'exercice de ses fonctions par le représentant permanent.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Censeur de SYNACOMEX vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas le renouveler.

ONZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour remplir toutes les formalités requises par la loi.

RSM

BM&A

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

H. Lattès

UNIGRAINS

Siège social : 23 Avenue de Neuilly - 75116 PARIS
Société anonyme au capital de 7 000 000 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2019



RSM Paris
26, rue Cambaceres
75 008 Paris
France
Tel : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00



11 rue Laborde
75008 PARIS

UNIGRAINS

Siège social : 23 Avenue de Neuilly – 75116 PARIS
Société anonyme au capital de 7 000 000 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention des Actionnaires de la société Unigrains,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Unigrains relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le conseil d'administration le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des actifs financiers

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués suivant les méthodes décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures définies par la société, et avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs des principales lignes du portefeuille. Nous avons analysé les éléments constitutifs du coût du risque, et le résultat net des opérations sur actifs immobilisés dont l'incidence sur le résultat de l'exercice est significative.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des Informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'administration arrêté le 25 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conduit à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 2 avril 2020

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Stéphane MARIE

Associé

BM&A

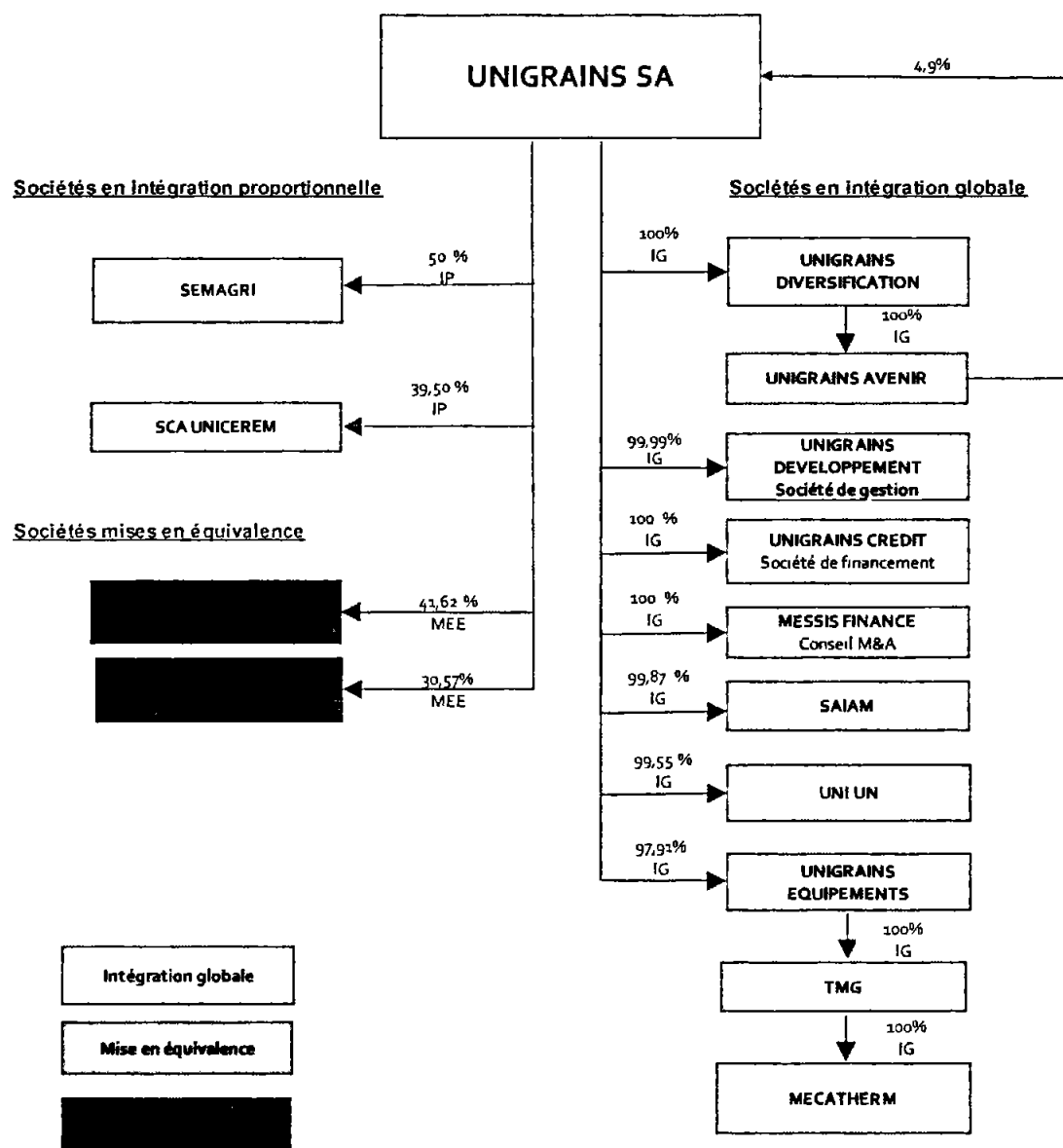
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Eric SEYVOS

Associé

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019



SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS ET FINANCIERS CONSOLIDES 2019

Bilan consolidé au 31 décembre 2019 (actif)	1
Bilan consolidé au 31 décembre 2019 (passif)	2
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019	3
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019 (suite)	4
Annexe aux comptes consolidés	5
Note 1 : Présentation des comptes consolidés et principales règles de valorisation	5
Note 2 : Portefeuille de titres de participation : définition du périmètre de consolidation	11
Note 3 : Géographie du capital	12
Note 4 : Immobilisations	13
Note 5 : Stocks	15
Note 6 : Impôts différés actifs	15
Note 7 : Clients et autres débiteurs	15
Note 8 : Valeurs mobilières de placement	15
Note 9 : Trésorerie nette des concours bancaires	16
Note 10 : Comptes de régularisation	16
Note 11 : Variation des capitaux propres	16
Note 13 : Impôts différés passif	18
Note 14 : Emprunts et dettes financières	18
Note 15 : Fournisseurs et autres créditeurs	18
Note 16 : Autres dettes et comptes de régularisation	19
Note 17 : Détail des impôts sur le résultat	19
Note 18 : Résultat de l'exercice	19
Note 19 : Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	20
Note 20 : Tableau des flux de trésorerie consolidé	21
Note 21 : Autres informations	22
Note 22 : Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées	22
Note 23 : Autres engagements hors bilan	22

UNIGRAINS SA

Bilan consolidé au 31 décembre 2019 (actif)

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition	4	73 824	73 824
Immobilisations incorporelles	4	68 816	69 606
Immobilisations corporelles	4	13 821	16 085
Immobilisations financières			
Titres de participation non consolidés	4	698 764	636 660
Participations mises en équivalences	4	3 012	2 972
Autres immobilisations financières	4	57 463	49 129
TOTAL I		915 700	848 276
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	5	6 023	6 046
Impôts différés actif	6	4 332	3 771
Clients et Autres débiteurs	7	69 830	83 158
Valeurs mobilières de placement	8	80 477	88 755
Trésorerie nette des concours bancaires	9	18 315	58 879
Comptes de régularisation	10	1 773	778
TOTAL II		180 749	241 388
TOTAL GENERAL		1 096 448	1 089 664

UNIGRAINS SA

Bilan consolidé au 31 décembre 2019 (passif)

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			
Capital social		7 000	7 000
Primes		-	-
Réserves consolidées		825 581	786 157
Ecart de conversion		-	-
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		41 008	64 424
TOTAL I	11	873 589	857 581
INTERETS MINORITAIRES		1 937	1 148
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques et charges	12	14 749	15 197
TOTAL II		14 749	15 197
DETTES			
Impôts différés passifs	13	6 552	-
Emprunts et dettes financières	14	112 424	114 303
Fournisseurs et Autres créditeurs	15	82 546	82 935
Autres dettes et comptes de régularisation	16	4 652	18 500
TOTAL III		206 173	215 738
TOTAL GENERAL		1 096 448	1 089 664

UNIGRAINS SA

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production de services		37 139	20 880
Production de biens		78 692	28 065
Autres produits d'exploitation		13 327	8 512
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		129 158	57 457
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés		79 078	32 693
Charges de personnel		47 175	26 409
Autres charges d'exploitation		1 330	2 727
Impôts et taxes		4 060	3 031
Dotations nettes aux amortissements et provisions		12 802	5 310
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		144 445	70 170
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-15 287	-12 713
PRODUITS FINANCIERS			
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		1 578	3 514
Produits financiers/ Participation et autres titres détenus à LT		17 384	17 295
Produits /Prêts et créances sur clientèle		1 347	1 095
Produits sur Valeurs mobilières de placement		1 207	7 457
Plus value sur cession d'immobilisations financières		56 986	75 016
Reprises/Amort et provisions - charges financières		18 299	6 346
Autres produits financiers		1	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		96 802	110 732
CHARGES FINANCIERES			
Coût de l'endettement financier brut		2 666	430
Amortissements et provisions - charges financières		23 229	26 518
Moins value sur cession d'immobilisations financières		5 993	976
Autres charges financières		32	- 67
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		31 920	27 858
2 - RESULTAT FINANCIER		64 882	82 874

UNIGRAINS SA

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019 (suite)

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Autres produits et charges exceptionnels (VII)		- 5 781	763
Impôts sur les bénéfices (VIII)	17	2 762	6 509
3 - RESULTAT DES ENTREPRISES INTEGREES (I - II + V - VI + VII - VIII)		41 052	64 415
Résultat des Fonds Gérés (IV)		-	-
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence (X)		- 40	- 54
Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition (XI)		-	-
Intérêts minoritaires (XII)		84	45
4 - RESULTAT NET (I - II + V - VI + VII - VIII - IV - X - XI - XII)	18	41 008	64 424
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (PART DU GROUPE)		41 008	64 424
RESULTAT NET INTERETS MINORITAIRES		84	45

Résultat par action : 292.91 euros

Résultat dilué par action : 292.91 euros

Annexe aux comptes consolidés

I. Faits caractéristiques de l'exercice

Au 31 décembre 2019, la Société UNICEREALES, actionnaire majoritaire, détient 67,82 % du capital social. Un actionnaire minoritaire est sorti du capital en cours d'exercice. Les actions ont été souscrites par la société UNIGRAINS AVENIR.

Par ailleurs, les comptes retenus pour la société AGRA INVESTISSEMENT sont les comptes du 31/12/2019 non audités.

Les comptes retenus pour la société CENECA sont ceux arrêtés au 30/09/2018.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Le périmètre de consolidation a évolué en 2019 de la manière suivante:

- La société Unigrains Diversification a souscrit à la création de la société Unigrains Avenir en date du 29/11/2019 et détient au 31/12/2019 100 % de la société. La société Unigrains Avenir détient elle-même 4,9% de la société Unigrains. Cette société est prise en compte dans la consolidation par intégration globale.
- La société Cerea Partenaire est sortie du périmètre de consolidation au 31 octobre 2019.

II. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Note 1: Présentation des comptes consolidés et principales règles de valorisation

a) Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe UNIGRAINS de l'exercice 2019 ont été établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés arrêtée par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016.

Les charges et les produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Par dérogation aux règles comptables courantes, afin de mieux refléter le résultat de l'activité habituelle de la société UNIGRAINS, le résultat de l'activité de portefeuille et notamment les gains ou pertes en capital figurent en résultat financier et non en résultat exceptionnel.

b) Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par UNIGRAINS SA. La règle selon laquelle les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale s'applique également à celles dont les comptes individuels sont structurés de manière différente de ceux des autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, parce qu'elles appartiennent à des secteurs d'activités différents.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles. Il résulte :

-soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;

-soit du pouvoir d'exercer une influence dominante. Celle-ci existe dès lors que le groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Intégration Proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, et qui se situent dans le prolongement des activités financières d'UNIGRAINS sont consolidées par Intégration Proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de la filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction égale ou supérieure à 20% des droits de vote de cette filiale.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

Calcul des écarts d'acquisition

L'entrée dans le périmètre de consolidation de nouvelles sociétés donne lieu au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Traitement des écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les modifications apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Comptes réciproques

Les créances, dettes et engagements réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Les provisions internes ont été éliminées dans la mesure où elles ne constatent pas une dépréciation ou un risque au niveau de l'ensemble consolidé.

Comptes annuels consolidés UNIGRAINS – 2019

Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires de l'exercice ont été éliminés pour un montant de 890 K€ et il a été pris en compte une imposition différée de +332 K€.

d) Principes comptables

UNIGRAINS applique les méthodes préférentielles prévues dans le règlement 99-02 amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016. Il s'agit :

- du provisionnement en totalité au compte de résultat des coûts des prestations de retraite et des prestations assimilées,
- de l'inscription à l'actif des immobilisations acquises dans le cadre d'une opération de location-financement,
- de la comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice,
- de l'enregistrement en résultat des écarts de conversion relatifs aux actifs et passifs monétaires libellés en devises.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables :

- de prudence,
- de coûts historiques,
- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- de permanence des méthodes.

Date de clôture des exercices

Toutes les entreprises consolidées ont arrêté leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre à l'exception de CENeca pour laquelle, en l'absence de comptes au 31 Décembre 2019, les comptes retenus ont été ceux arrêtés, respectivement au 30/09/2018.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Conversion des créances et des dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises, non couvertes par un achat ou par une vente de devises à terme, sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date du bilan. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écart de conversion au bilan dans les comptes sociaux. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque financier dans les comptes sociaux.

Conformément à la méthode préférentielle prévue au § 300 du règlement 99-02, les écarts de conversion actif et passif sont comptabilisés en résultat consolidé.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût historique et sont amorties de façon linéaire sur une durée n'excédant généralement pas 5 ans.

Elles sont dépréciées de manière exceptionnelle lorsqu'il apparaît de manière irréversible que les flux de trésorerie futurs dégagés ne permettront pas de recouvrer leur valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée normale d'utilisation selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement généralement retenus par le Groupe sont les suivants :

- Agencements :	10 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans
- Installations :	5 ans
- Véhicules :	4 ans
- Matériel de bureau :	3 ans
- Logiciels :	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur économique des participations ou la valeur de marché des autres titres devient inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Lorsque la valeur de marché n'existe pas ou

Comptes annuels consolidés UNIGRAINS – 2019

présente une incertitude dans sa détermination, la valeur des participations est comparée à la quote-part de situation nette telle qu'elle résulte du dernier bilan disponible. La différence donne lieu à constatation d'une dépréciation.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées par dérogation aux dispositions en résultat financier.

La valorisation du portefeuille au 31 décembre 2019 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne les fonds communs de placement à risque (FCPR), conformément aux pratiques de place, ne sont comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors bilan.

En cas de cession de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS ou FIFO).

Sont distingués parmi les immobilisations financières, les éléments suivants :

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Cette catégorie comprend également les obligations remboursables, convertibles ou attachées à des Bons de Souscription d'Action, susceptibles de donner accès au capital, dès lors que ces titres sont détenus dès l'origine avec cette finalité dans le cadre de la politique de gestion des participations.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,
- les sociétés dont le capital social est détenu pour au moins 20% de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10% quand un poste d'administrateur est détenu et qu'une influence

notable est exercée (quand aucun actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que UNIGRAINS est l'un des trois premiers actionnaires).

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Stocks et en-cours de production

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les matières et articles à faible taux de rotation sont dépréciés pour les ramener à leur valeur d'utilité.

Les produits en-cours et produits finis sont évalués au prix de revient, qui intègre les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

Les travaux en cours sont chiffrés selon les méthodes de l'avancement.

Clients et autres débiteurs courants

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur (correspondant au montant initial des factures), déduction faite des pertes de valeur.

Une dépréciation est comptabilisée dès qu'il apparaît de manière objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la créance selon l'échéancier initialement convenu. Des difficultés financières importantes, le risque élevé que le

débiteur soit mis en liquidation ou placé en règlement judiciaire, ou un retard de paiements significatif sont des signes conduisant la direction à constater une dépréciation des créances considérées.

Le montant de la dépréciation qui est inscrite en résultat est la différence entre le montant de la créance inscrite au bilan et le montant recouvrable de cette créance, défini comme égal à la valeur des flux futurs estimés recouvrables, actualisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif si l'effet de cette actualisation est significatif.

Une provision pour dépréciation des créances a été constituée en fonction du risque d'irrecouvrabilité sur la base :

D'une analyse statistique basée sur des données historiques pour le SAV ;

D'une analyse individuelle pour l'activité de montage, de vente d'équipements ou de lignes complètes.

Prêts et Créances sur la clientèle

Parmi les immobilisations financières figurent des créances sur la clientèle qui comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales et autres concours à la clientèle.

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dès lors qu'une créance sur la clientèle est porteuse d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Les dotations et reprises de provisions liées aux créances sur la clientèle sont inscrites au compte de résultat.

Impôts différés

Les différences constatées entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales ainsi que les différences temporaires et les reports déficitaires ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de placement correspondant à des titres de placement de trésorerie. Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou de leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée. Le portefeuille de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

Les dépréciations des valeurs mobilières de placement sont la constatation comptable d'un amoindrissement de leur valeur résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques connus à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

La politique en matière de provisionnement de litiges et de contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice, les conséquences financières de chaque litige et les probabilités qui lui sont associés. Les provisions pour risque correspondantes sont dès lors ajustées pour refléter cette appréciation.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les prestations accordées aux salariés au titre des indemnités de départ en retraite font l'objet d'une

provision pour l'ensemble des salariés des filiales du Groupe.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (*régime de base: Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO: CAMARCA, régime complémentaire AGIRC: CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation: CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 3 899 k€.

Parmi les hypothèses retenues pour évaluer cette provision sont les suivantes :

-Taux de charges patronales : 60%, les charges sociales ont été provisionnées car la mise à la retraite est par hypothèse à l'initiative de l'employeur.

- Taux d'actualisation de 0.76 % hors inflation

- Age de départ à retraite : 65 ans

Emprunts et dettes assimilées

Les dettes envers les établissements de crédit et les emprunts et dettes financières diverses sont présentés selon leur durée initiale ou leur nature. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

La rubrique «Frais de personnel» comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Impôt sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 28% jusqu'à 500 000€ puis de 31% au-delà; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme pouvant bénéficier du régime fiscal des plus-value à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (12% du résultat brut des PV de cession).

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1^{er} janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1^{er} janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une Contribution Sociale de Solidarité de 0,16 % (après application d'un abattement de 19M€) instaurée en 2016. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % en sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et certaines de ses filiales.

Dans ce cadre, la société UNIGRAINS DIVERSIFICATION est entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale depuis 01/01/2016. Au 1^{er} janvier 2019, sont également entrées dans le périmètre d'intégration fiscale les sociétés UNIGRAINS EQUIPEMENTS, TMG et MECATHERM.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits (et moins-values nettes à long terme) sont pris en compte au niveau de la société mère.

e) Périmètre de consolidation

Généralités

La détermination du périmètre de consolidation suit les étapes suivantes :

- Détermination des sociétés dans lesquelles UNIGRAINS détient plus de 20 % des droits de vote, départ de la notion d'influence présumée,
- Classement suivant le niveau de contrôle,
- Détermination de l'activité afin de définir si elle est dans le prolongement de celle d'UNIGRAINS,
- Détermination de la méthode de consolidation,
- Application, suivant les cas, des seuils d'exclusion (total bilan ou parts dans les fonds propres) ou prise en compte des éléments justifiant du caractère transitoire de

l'investissement et des conditions de sorties prévue à l'origine.

f) Définition du périmètre de consolidation

Consolidation par Intégration Globale (contrôle exclusif):

Sociétés présentes dans le périmètre de consolidation de 2019 :

- UNIGRAINS CREDIT, contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
- UNIGRAINS DIVERSIFICATION contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
- UNIGRAINS DEVELOPPEMENT contrôlée à 99,99% par UNIGRAINS
- SAIAM détenue à 99.87% par UNIGRAINS,
- La Société Civile UNI UN contrôlée à 99.55 %
- MESSIS FINANCE contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
- UNIGRAINS EQUIPEMENTS contrôlée à 97.91% par UNIGRAINS,
- TMG contrôlée à 100% par UNIGRAINS EQUIPEMENTS détenue à 97.91% par UNIGRAINS,
- MECATHERM contrôlée à 100% par TMG contrôlée à 100% par UNIGRAINS EQUIPEMENTS détenue à 97.91% par UNIGRAINS.
- UNIGRAINS Avenir, contrôlée à 100% par UNIGRAINS DIVERSIFICATION détenue à 100% par UNIGRAINS.

Consolidation par Intégration Proportionnelle (contrôle conjoint):

- SEMAGRI détenue à 50%,
- La Société Civile d'Attribution UNICEREM contrôlée à 39.50 %.

Consolidation par Mise en Equivalence (influence notable):

Les sociétés suivantes entrent dans le périmètre de consolidation car UNIGRAINS dispose d'une influence notable (>20 % des droits de vote), ne dispose pas de protocole de cession ou de sortie, et ne se situent pas dans le prolongement de l'activité d'UNIGRAINS :

- CENECA contrôlée à 41.62 %,
- AGRA INVESTISSEMENT contrôlée à 30.57%.

Les comptes consolidés d'UNIGRAINS SA sont eux-mêmes repris par intégration globale dans les comptes consolidés de la compagnie financière AGRICEREALES, dans le cadre du règlement 99-07 du CRC concernant la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée.

Note 2 : Portefeuille de titres de participation : définition du périmètre de consolidation

SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES En milliers d'euros	Quote-part du capital détenu	Capital	Réserves	Méthode de consolidation
INTEGRATION GLOBALE				
MESSIS FINANCES - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	495	1 184	IG
UNIGRAINS DIVERSIFICATION - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,99	12 600	62 525	IG
UNIGRAINS CREDIT - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	100,00	33 089	1 775	IG
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,99	1 000	195	IG
S.A.I.A.M. SA - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,87	192	1 076	IG
UNI-UN SCI - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,55	337	0	IG
UNIGRAINS AVENIR - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00 (1)	1 000	0	IG
UNIGRAINS EQUIPEMENTS - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	97,91	81 921	2 623	IG
TMG - rue du Marechal de Lattre de Tassigny - 67130 BAREMBACH	100,00 (2)	57 152	59 060	IG
MECATHERM - rue du Marechal de Lattre de Tassigny - 67130 BAREMBACH	100,00 (2)	10 000	3 686	IG
INTEGRATION PROPORTIONNELLE				
SEMAGRI - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	50,00	32 964	1 297	IP
UNICEREM - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	39,50	40 000	0	IP
MISE EN EQUIVALENCE				
CENECA - 9, avenue George V - 75008 PARIS	41,62	915	3 838	ME
AGRA INVESTISSEMENT - 29 Rue de général FOY - 75008 PARIS	30,57	4 365	-1 239	ME
(1) Par Unigrains Diversification, détenu à 100% par Unigrains				
(2) Par Unigrains Equipements, détenu à 97,91% par Unigrains				
IG : Intégration Globale				
IP : Intégration Proportionnelle				
ME : Mise en Equivalence				

Note 3 : Géographie du capital

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS

UNICEREALES	67.82 %
SOCIETE GENERALE (groupe)	6.79 %
UNIGRAINS AVENIR	4.88%
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B)	6.42%
SOFIPROTEOL	5.15 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	3.40 %
BNP PARIBAS	3.39%
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS (A.G.P.M.)	2.14%
AUTRES ACTIONNAIRES	0.01 %

Liste des actionnaires d'UNICEREALES

AGRICEREALES SA	58.65%
<u>Elle-même détenue par :</u>	
ASS. GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B.)	48.77 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS (A.G.P.M.)	12.84 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	37.57 %
AUTRES ACTIONNAIRES	0.82 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	14.16 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B.)	7.33 %
UNION INVIVO	4.73 %
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS LA BOETIE "GELB"	4.29 %
UNIGRAINS DIVERSIFICATION	3.33 %
AUTRES ACTIONNAIRES	7.51%

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS CREDIT

UNIGRAINS SA	100.00 %
--------------	----------

Note 4 : Immobilisations

En milliers d'euros	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	<i>Total 31/12/2019</i>	<i>Total 31/12/2018</i>
Brut	-	73 824	73 824	73 824
Amortissements	-	-	-	-
Total Ecart Acquisition	-	73 824	73 824	73 824
Brut	2 967	75 559	78 526	76 629
Amortissements	-2 385	-7 325	-9 710	-7 023
Total Immobilisations incorporelles nettes	581	68 235	68 816	69 606
Brut	23 288	26 582	49 871	50 376
Amortissements et dépréciations	-13 037	-23 013	-36 050	-34 291
Total Immobilisations corporelles nettes	10 251	3 569	13 821	16 085
TOTAL	10 832	145 628	156 460	159 515
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & MECATHERM</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

En milliers d'euros	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Brut	588 239	166 289	754 527	687 613
Dépréciations	-55 763	-	-55 763	-50 953
Total Titres de participations ou autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	532 476	166 289	698 764	636 660
Total Participations mises en équivalence	3 012	-	3 012	2 972
Brut	12 440	-	12 440	21 989
Dépréciations	0	-	0	0
Total Crédit à la clientèle	12 440	0	12 440	21 989
Brut	33 500	738	34 237	16 255
Dépréciations	-	-	-	-
Total Prêts subordonnés	33 500	738	34 237	16 255
Brut	2 804	-	2 804	2 806
Dépréciations	-1 460	-	-1 460	-305
Total Créances douteuses	1 344	-	1 344	2 501
Brut	12 250	-	12 250	7 899
Dépréciations	-3 437	-	-3 437	-227
Total ICNE	8 813	-	8 813	7 672
Dépôts versés	278	351	629	712
Total autre immobilisations financières	56 375	1 089	57 463	49 129
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	591 862	167 377	759 239	688 761

(1) *Unigrains consolidés hors TMG & MECATHERM*

(2) *TMG & MECATHERM*

Note 5 : Stocks

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
En milliers d'euros				
Brut	81 558	0	81 558	89 963
Provision	-1 080	0	-1 080	-1 209
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80 477	0	80 477	88 755
(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm				
(2) TMG & MECATHERM				

Note 6 : Impôts différés actifs

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
En milliers d'euros				
Impôts différés actifs	3 696	636	4 332	3 771
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	3 696	636	4 332	3 771
(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm				
(2) TMG & MECATHERM				

Note 7 : Clients et autres débiteurs

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
En milliers d'euros				
Brut	1 941	66 125	68 066	79 273
Dépréciation	-492	-4 457	-4 948	-4 912
CLIENTS	1 450	61 668	63 118	74 361
Brut	1 185	5 527	6 712	8 797
Dépréciation	-	-	-	-
AUTRES DEBITEURS	1 185	5 527	6 712	8 797
CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	2 634	67 195	69 830	83 158
(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm				
(2) TMG & MECATHERM				

Note 8 : Valeurs mobilières de placement

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
En milliers d'euros				
Brut	81 558	0	81 558	89 963
Provision	-1 080	0	-1 080	-1 209
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80 477	0	80 477	88 755
(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm				
(2) TMG & MECATHERM				

Note 9 : Trésorerie nette des concours bancaires

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	<i>Total 31/12/2019</i>	<i>Total 31/12/2018</i>
En milliers d'euros				
Caisse	1	-	1	1
Etab.crédit, cpte ordin débiteurs	15 634	2 680	18 313	48 903
Dettes rattachées à des cpte ordin	-	-	-	-
Etab.crédit, comptes à terme et prêts	-	-	-	9 975
Créances rattachées cpte à terme & prêts	0	-	0	1
Cptes ordinaires débiteurs	0	-	0	-1
TRESORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES	15 635	2 680	18 315	58 879
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

Note 10 : Comptes de régularisation

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	<i>Total 31/12/2019</i>	<i>Total 31/12/2018</i>
En milliers d'euros				
Comptes de régularisation	574	1 199	1 773	778
COMPTES DE REGULARISATION	574	1 199	1 773	778
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

Note 11 : Variation des capitaux propres

	<i>Capital</i>	<i>Réserves consolidées</i>	<i>Résultat</i>	<i>Ecart d'acquisition</i>	<i>Total Capitaux Propres</i>
en milliers d'euros					
SITUATION AU 31/12/2017	7 000	740 815	50 374	-	798 188
Distributions UNG			-5 040		-5 040
Autres variations			9		9
Résultat non distribué		45 342	-45 342		0
Résultat 2018			64 424		64 424
SITUATION AU 31/12/2018	7 000	786 157	64 424	-	857 581
Distributions UNG			-6 020		-6 020
Autres variations *			-18 980		-18 980
Résultat non distribué		39 424	-39 424		0
Résultat 2019			41 008		41 008
SITUATION AU 31/12/2019	7 000	825 581	41 008	-	873 589

* Unigrains auto-détient 6 825 actions pour 18 980€ via Unigrains Avenir détenu à 100% par Unigrains Diversification, elle-même détenue à 100% par Unigrains.

Note 12 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation du périmètre	31/12/2019
UNIGRAINS (1)					
Risques divers	5 417	-	-	-	5 417
Provision engagement retraite	1 147	-	403	-	744
Charges diverses	128	-	-	-	128
Provisions pour risques UNIGRAINS	6 692	-	403	-	6 288
UNIGRAINS CREDIT					
Risques de crédit	350	-	350	-	-
Provisions pour risques UNIGRAINS CREDIT	350	-	350	-	-
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT					
Provision engagement retraite	-	38	-	-	38
Provisions pour risques UNIGRAINS DEVELOPPEMENT	-	38	-	-	38
MESSIS					
Provision engagement retraite	-	83	-	-	83
Provisions pour risques MESSIS	-	83	-	-	83
TMG					
Provision engagement retraite	143	100	-	-	243
Provisions pour risques TMG	143	100	-	-	243
MECATHERM					
Risques de crédit	5 739	-	433	-	5 306
Provision engagement retraite	2 273	518	-	-	2 791
Provisions pour risques MECATHERM	8 012	518	433	-	8 097
TOTAL GENERAL	15 197	739	1 187	-	14 749

(1) Les engagements retraite sont comptabilisés au niveau de la société mère

Note 13 : Impôts différés passif

En milliers d'euros	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Impôts différés passifs	-	6 552	6 552	-
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	-	6 552	6 552	-
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

Note 14 : Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Ets crédit, cat & emprunts	63 000	39 722	102 722	90 000
Dettes rattachées emprunts	0	629	629	784
Comptes créditeurs à terme	8 815	-	8 815	23 333
Dépôts et cautionnements reçus	66	-	66	63
Dettes sur titres	126	66	191	123
Total Emprunts et Dettes	72 007	40 417	112 424	114 303
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

Note 15 : Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Fournisseurs	1 736	11 978	13 713	12 454
Clients - Avances et acomptes	-	55 042	55 042	53 324
Dettes Fiscales & Sociales	6 890	5 039	11 929	11 294
Autres créditeurs	1 351	510	1 862	5 864
FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	9 977	72 569	82 546	82 935
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

Note 16 : Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	Unigrains Hors Mecatherm (1)	Groupe Mecatherm (2)	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Autres dettes et Comptes de régularisation	4 335	317	4 652	18 500
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	4 335	317	4 651	18 500
(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm				
(2) TMG & MECATHERM				

Note 17 : Détail des impôts sur le résultat

En milliers d'euros	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Impôts courants	4 895	5 275
Impôts différés	-2 133	1 234
TOTAL IMPOTS	2 762	6 509

Note 18 : Résultat de l'exercice

en milliers d'euros	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total 31/12/2019
UNIGRAINS	38 101		38 101
UNIGRAINS CREDIT	1 392		1 392
SAIAM	39		39
UNI UN	0		0
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT	-156		-156
UNIGRAINS DIVERSIFICATION	-2 862		-2 862
MESSIS FINANCES	-848		-848
UNIGRAINS EQUIPEMENTS	71	2	73
UNIGRAINS AVENIR	-23		-23
TMG	-1 570	-34	-1 604
MECATHERM	5 430	116	5 546
SEMAGRI	1 394		1 394
CENECA	0		0
AGRA INVESTISSEMENT	40		40
RESULTAT 2019	41 008	84	41 092

Note 19 : Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

En milliers d'euros	Total 31/12/2019
Résultat net	41 008
Charge d'impôt	2 762
Résultat comptable avant impôt	43 770
Taux	31,00%
Impôt théorique	13 595
Ecart sur différences permanentes	-9 119
Résultat des sociétés mises en équivalence	-12
Ecart sur différences temporaires	-361
Ecart sur taux (sociétés étrangères/imposition)	
Retraitements de consolidation	-1 608
Déficit créé sur l'exercice	
Déficit utilisé sur l'exercice (imputation du bénéfice de l'exercice sur déficit antérieur)	3
Reduction des déficits reportables suite à redressement fiscal	0
Avoirs fiscaux / Crédit d'impôt / Exonération	-685
Abattement 3,3%	68
Intégration fiscale	-49
Autres	931
<u>IMPÔT REEL</u>	2 762

Note 20 : Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	TOTAL 31/12/2019
Résultat net consolidé (part groupe et minoritaires)	41 092
+/- Dotations nettes aux amortissements	-14 944
-/+ Provision pour risques et charges, retraites	-524
-/+ Variation de l'impôt différé	2 133
-/+ Q/P sociétés mise en équivalence	40
-/+ Plus et moins-values de cession	1 225
+ Charges financières nettes	0
Capacité d'autofinancement	53 162
+/- Variations du BFR	-4 045
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	49 117
- Décaissements liés aux acquisitions d'entreprises consolidées	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations inc et corporelles	-3 809
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-99 238
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles Groupe	0
+/- Encaissements/Décaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	12 994
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-90 053
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-6 020
- Dividendes versés aux actionnaires des minoritaires	0
+ Dividendes perçus des entités consolidées	0
+ Encaissements liés aux augmentations de capital de la société mère	0
+ Encaissements liés aux variations de titres d'entités consolidées	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-27 002
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	25 116
+/- intérêts décaissés	0
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de FINANCEMENT	-7 906
= VARIATION de la TRESORERIE NETTE	-48 842
Effet des variations de taux de conversion	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	147 634
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	98 792

Note 21 : Autres informations

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice d'UNIGRAINS et des sociétés en Intégration Globale ayant du personnel :

	UNIGRAINS	UNIGRAINS CREDIT	MESSIS FINANCES	UNIGRAINS DEVELOPPEMENT	TOTAL
Effectifs	60	-	5	2	67

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration :

Concernant UNIGRAINS, le montant global des rémunérations allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 662 k€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 44 k€.

Il n'a pas été pris d'engagement particulier en matière de pensions et retraites au profit d'anciens membres dirigeants.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédit accordé pendant l'exercice aux membres des organes d'administration.

Note 22 : Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (*régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 3 899 k€.

Note 23 : Autres engagements hors bilan

Engagements financiers donnés:

- Engagements de financements en faveur de la clientèle : 331 k€
- Engagement de garantie en faveur d'ordre d'établissements de crédit : 1 305 k€

Engagements financiers reçus:

- Engagements sur titres à recevoir : 103 496 k€

Instruments financiers:

UNIGRAINS a mis en place un instrument de couverture afin de couvrir le risque de taux lié au crédit revolving.

Le swap de taux a été conclu le 11 juin 2018 avec une date de fixing au 29 novembre 2019 sur un notionnel de 35 M€.

Le taux de l'euribor 6 mois à cette date est de -0.338%.

La première échéance à payer interviendra le 29 Mai 2019

Le taux fixe négocié est de 0.58%.

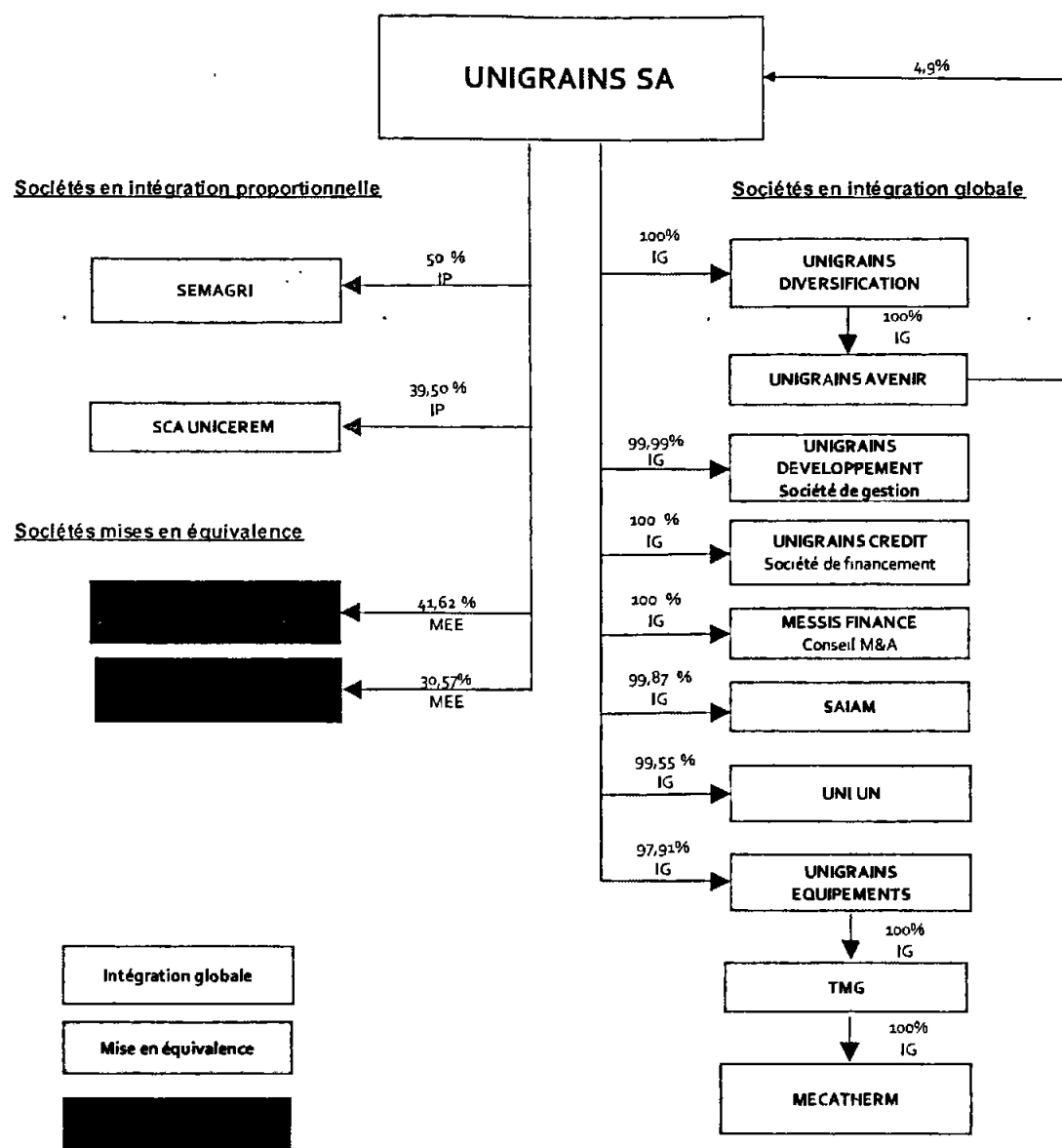


CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Henricus

UNIGRAINS SA COMPTES CONSOLIDES 2019

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019



SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS ET FINANCIERS CONSOLIDÉS 2019

Bilan consolidé au 31 décembre 2019 (actif)	1
Bilan consolidé au 31 décembre 2019 (passif)	2
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019	3
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019 (suite)	4
Annexe aux comptes consolidés	5
Note 1 : Présentation des comptes consolidés et principales règles de valorisation	5
Note 2 : Portefeuille de titres de participation : définition du périmètre de consolidation	11
Note 3 : Géographie du capital	12
Note 4 : Immobilisations	13
Note 5 : Stocks	15
Note 6 : Impôts différés actifs	15
Note 7 : Clients et autres débiteurs	15
Note 8 : Valeurs mobilières de placement	15
Note 9 : Trésorerie nette des concours bancaires	16
Note 10 : Comptes de régularisation	16
Note 11 : Variation des capitaux propres	16
Note 13 : Impôts différés passif	18
Note 14 : Emprunts et dettes financières	18
Note 15 : Fournisseurs et autres créditeurs	18
Note 16 : Autres dettes et comptes de régularisation	19
Note 17 : Détail des impôts sur le résultat	19
Note 18 : Résultat de l'exercice	19
Note 19 : Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	20
Note 20 : Tableau des flux de trésorerie consolidé	21
Note 21 : Autres informations	22
Note 22 : Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées	22
Note 23 : Autres engagements hors bilan	22

UNIGRAINS SA

Bilan consolidé au 31 décembre 2019 (actif)

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition	4	73 824	73 824
Immobilisations incorporelles	4	68 816	69 606
Immobilisations corporelles	4	13 821	16 085
Immobilisations financières			
Titres de participation non consolidés	4	698 764	636 660
Participations mises en équivalences	4	3 012	2 972
Autres immobilisations financières	4	57 463	49 129
TOTAL I		915 700	848 276
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	5	6 023	6 046
Impôts différés actif	6	4 332	3 771
Clients et Autres débiteurs	7	69 830	83 158
Valeurs mobilières de placement	8	80 477	88 755
Trésorerie nette des concours bancaires	9	18 315	58 879
Comptes de régularisation	10	1 773	778
TOTAL II		180 749	241 388
TOTAL GENERAL		1 096 448	1 089 664

UNIGRAINS SA

Bilan consolidé au 31 décembre 2019 (passif)

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			
Capital social		7 000	7 000
Primes		-	-
Réserves consolidées		825 581	786 157
Ecart de conversion		-	-
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		41 008	64 424
TOTAL I	11	873 589	857 581
INTERETS MINORITAIRES			
		1 937	1 148
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques et charges	12	14 749	15 197
TOTAL II		14 749	15 197
DETTES			
Impôts différés passifs	13	6 552	-
Emprunts et dettes financières	14	112 424	114 303
Fournisseurs et Autres créditeurs	15	82 546	82 935
Autres dettes et comptes de régularisation	16	4 652	18 500
TOTAL III		206 173	215 738
TOTAL GENERAL		1 096 448	1 089 664

UNIGRAINS SA

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production de services		37 139	20 880
Production de biens		78 692	28 065
Autres produits d'exploitation		13 327	8 512
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		129 158	57 457
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés		79 078	32 693
Charges de personnel		47 175	26 409
Autres charges d'exploitation		1 330	2 727
Impôts et taxes		4 060	3 031
Dotations nettes aux amortissements et provisions		12 802	5 310
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		144 445	70 170
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-15 287	-12 713
PRODUITS FINANCIERS			
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		1 578	3 524
Produits financiers/ Participation et autres titres détenus à LT		17 384	17 295
Produits /Prêts et créances sur clientèle		1 347	1 095
Produits sur Valeurs mobilières de placement		1 207	7 457
Plus value sur cession d'immobilisations financières		56 986	75 016
Reprises/Amort et provisions - charges financières		18 299	6 346
Autres produits financiers		1	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		96 802	110 732
CHARGES FINANCIERES			
Coût de l'endettement financier brut		2 666	430
Amortissements et provisions - charges financières		23 229	26 518
Moins value sur cession d'immobilisations financières		5 993	976
Autres charges financières		32	- 67
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		31 920	27 858
2 - RESULTAT FINANCIER		64 882	82 874

UNIGRAINS SA

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019 (suite)

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Autres produits et charges exceptionnels (VII)		- 5 781	763
Impôts sur les bénéfices (VIII)	17	2 762	6 509
3 - RESULTAT DES ENTREPRISES INTEGREES (I - II + V - VI + VII - VIII)		41 052	64 415
Résultat des Fonds Gérés (IV)		-	-
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence (X)		- 40	- 54
Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition (XI)		-	-
Intérêts minoritaires (XII)		84	45
4 - RESULTAT NET (I - II + V - VI + VII - VIII - IV - X - XI - XII)	18	41 008	64 424
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (PART DU GROUPE)		41 008	64 424
RESULTAT NET INTERETS MINORITAIRES		84	45

Résultat par action : 292.91 euros

Résultat dilué par action : 292.91 euros

Annexe aux comptes consolidés

I. Faits caractéristiques de l'exercice

Au 31 décembre 2019, la Société UNICEREALES, actionnaire majoritaire, détient 67,82 % du capital social. Un actionnaire minoritaire est sorti du capital en cours d'exercice. Les actions ont été souscrites par la société UNIGRAINS AVENIR.

Par ailleurs, les comptes retenus pour la société AGRA INVESTISSEMENT sont les comptes du 31/12/2019 non audités.

Les comptes retenus pour la société CENECA sont ceux arrêtés au 30/09/2018.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Le périmètre de consolidation a évolué en 2019 de la manière suivante:

- La société Unigrains Diversification a souscrit à la création de la société Unigrains Avenir en date du 29/11/2019 et détient au 31/12/2019 100 % de la société. La société Unigrains Avenir détient elle-même 4,9% de la société Unigrains. Cette société est prise en compte dans la consolidation par intégration globale.
- La société Cerea Partenaire est sortie du périmètre de consolidation au 31 octobre 2019.

II. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Note 1: Présentation des comptes consolidés et principales règles de valorisation

a) Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe UNIGRAINS de l'exercice 2019 ont été établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés arrêtée par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016.

Les charges et les produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Par dérogation aux règles comptables courantes, afin de mieux refléter le résultat de l'activité habituelle de la société UNIGRAINS, le résultat de l'activité de portefeuille et notamment les gains ou pertes en capital figurent en résultat financier et non en résultat exceptionnel.

b) Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par UNIGRAINS SA. La règle selon laquelle les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale s'applique également à celles dont les comptes individuels sont structurés de manière différente de ceux des autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, parce qu'elles appartiennent à des secteurs d'activités différents.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles. Il résulte :

-soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;

-soit du pouvoir d'exercer une influence dominante. Celle-ci existe dès lors que le groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Intégration Proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, et qui se situent dans le prolongement des activités financières d'UNIGRAINS sont consolidées par Intégration Proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de la filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction égale ou supérieure à 20% des droits de vote de cette filiale.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

Calcul des écarts d'acquisition

L'entrée dans le périmètre de consolidation de nouvelles sociétés donne lieu au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Traitement des écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les modifications apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Comptes réciproques

Les créances, dettes et engagements réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Les provisions internes ont été éliminées dans la mesure où elles ne constatent pas une dépréciation ou un risque au niveau de l'ensemble consolidé.

Comptes annuels consolidés UNIGRAINS – 2019

Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires de l'exercice ont été éliminés pour un montant de 890 K€ et il a été pris en compte une imposition différée de +332 K€.

d) Principes comptables

UNIGRAINS applique les méthodes préférentielles prévues dans le règlement 99-02 amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016. Il s'agit :

- du provisionnement en totalité au compte de résultat des coûts des prestations de retraite et des prestations assimilées,
- de l'inscription à l'actif des immobilisations acquises dans le cadre d'une opération de location-financement,
- de la comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice,
- de l'enregistrement en résultat des écarts de conversion relatifs aux actifs et passifs monétaires libellés en devises.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables :

- de prudence,
- de coûts historiques,
- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- de permanence des méthodes.

Date de clôture des exercices

Toutes les entreprises consolidées ont arrêté leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre à l'exception de CENECA pour laquelle, en l'absence de comptes au 31 Décembre 2019, les comptes retenus ont été ceux arrêtés, respectivement au 30/09/2018.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Conversion des créances et des dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises, non couvertes par un achat ou par une vente de devises à terme, sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date du bilan. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écart de conversion au bilan dans les comptes sociaux. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque financier dans les comptes sociaux.

Conformément à la méthode préférentielle prévue au § 300 du règlement 99-02, les écarts de conversion actif et passif sont comptabilisés en résultat consolidé.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût historique et sont amorties de façon linéaire sur une durée n'excédant généralement pas 5 ans.

Elles sont dépréciées de manière exceptionnelle lorsqu'il apparaît de manière irréversible que les flux de trésorerie futurs dégagés ne permettront pas de recouvrer leur valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée normale d'utilisation selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement généralement retenus par le Groupe sont les suivants :

- Agencements :	10 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans
- Installations :	5 ans
- Véhicules :	4 ans
- Matériel de bureau :	3 ans
- Logiciels :	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur économique des participations ou la valeur de marché des autres titres devient inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Lorsque la valeur de marché n'existe pas ou

Comptes annuels consolidés UNIGRAINS – 2019

présente une incertitude dans sa détermination, la valeur des participations est comparée à la quote-part de situation nette telle qu'elle résulte du dernier bilan disponible. La différence donne lieu à constatation d'une dépréciation.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées par dérogation aux dispositions en résultat financier.

La valorisation du portefeuille au 31 décembre 2019 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne les fonds communs de placement à risque (FCPR), conformément aux pratiques de place, ne sont comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors bilan.

En cas de cession de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS ou FIFO).

Sont distingués parmi les immobilisations financières, les éléments suivants :

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Cette catégorie comprend également les obligations remboursables, convertibles ou attachées à des Bons de Souscription d'Action, susceptibles de donner accès au capital, dès lors que ces titres sont détenus dès l'origine avec cette finalité dans le cadre de la politique de gestion des participations.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,

- les sociétés dont le capital social est détenu pour au moins 20% de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10% quand un poste d'administrateur est détenu et qu'une influence

notable est exercée (quand aucun actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que UNIGRAINS est l'un des trois premiers actionnaires).

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Stocks et en-cours de production

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les matières et articles à faible taux de rotation sont dépréciés pour les ramener à leur valeur d'utilité.

Les produits en-cours et produits finis sont évalués au prix de revient, qui intègre les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

Les travaux en cours sont chiffrés selon les méthodes de l'avancement.

Clients et autres débiteurs courants

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur (correspondant au montant initial des factures), déduction faite des pertes de valeur.

Une dépréciation est comptabilisée dès qu'il apparaît de manière objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la créance selon l'échéancier initialement convenu. Des difficultés financières importantes, le risque élevé que le

débiteur soit mis en liquidation ou placé en règlement judiciaire, ou un retard de paiements significatif sont des signes conduisant la direction à constater une dépréciation des créances considérées.

Le montant de la dépréciation qui est inscrite en résultat est la différence entre le montant de la créance inscrite au bilan et le montant recouvrable de cette créance, défini comme égal à la valeur des flux futurs estimés recouvrables, actualisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif si l'effet de cette actualisation est significatif.

Une provision pour dépréciation des créances a été constituée en fonction du risque d'irrecouvrabilité sur la base :

D'une analyse statistique basée sur des données historiques pour le SAV ;

D'une analyse individuelle pour l'activité de montage, de vente d'équipements ou de lignes complètes.

Prêts et Créances sur la clientèle

Parmi les immobilisations financières figurent des créances sur la clientèle qui comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales et autres concours à la clientèle.

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dès lors qu'une créance sur la clientèle est porteuse d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Les dotations et reprises de provisions liées aux créances sur la clientèle sont inscrites au compte de résultat.

Impôts différés

Les différences constatées entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales ainsi que les différences temporaires et les reports déficitaires ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de placement correspondant à des titres de placement de trésorerie. Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou de leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée. Le portefeuille de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

Les dépréciations des valeurs mobilières de placement sont la constatation comptable d'un amoindrissement de leur valeur résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques connus à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

La politique en matière de provisionnement de litiges et de contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice, les conséquences financières de chaque litige et les probabilités qui lui sont associées. Les provisions pour risque correspondantes sont dès lors ajustées pour refléter cette appréciation.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les prestations accordées aux salariés au titre des indemnités de départ en retraite font l'objet d'une

provision pour l'ensemble des salariés des filiales du Groupe.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (*régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 3 899 k€.

Parmi les hypothèses retenues pour évaluer cette provision sont les suivantes :

-Taux de charges patronales : 60%, les charges sociales ont été provisionnées car la mise à la retraite est par hypothèse à l'initiative de l'employeur.

- Taux d'actualisation de 0.76 % hors inflation

- Age de départ à retraite : 65 ans

Emprunts et dettes assimilées

Les dettes envers les établissements de crédit et les emprunts et dettes financières diverses sont présentés selon leur durée initiale ou leur nature. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Impôt sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 28% jusqu'à 500 000€ puis de 31% au-delà ; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme pouvant bénéficier du régime fiscal des plus-value à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (12% du résultat brut des PV de cession).

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1^{er} janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1^{er} janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une Contribution Sociale de Solidarité de 0,16 % (après application d'un abattement de 19M€) instaurée en 2016. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % en sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et certaines de ses filiales.

Dans ce cadre, la société UNIGRAINS DIVERSIFICATION est entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale depuis 01/01/2016. Au 1^{er} janvier 2019, sont également entrées dans le périmètre d'intégration fiscale les sociétés UNIGRAINS EQUIPEMENTS, TMG et MECATHERM.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits (et moins-values nettes à long terme) sont pris en compte au niveau de la société mère.

e) Périmètre de consolidation

Généralités

La détermination du périmètre de consolidation suit les étapes suivantes :

- Détermination des sociétés dans lesquelles UNIGRAINS détient plus de 20 % des droits de vote, départ de la notion d'influence présumée,
- Classement suivant le niveau de contrôle,
- Détermination de l'activité afin de définir si elle est dans le prolongement de celle d'UNIGRAINS,
- Détermination de la méthode de consolidation,
- Application, suivant les cas, des seuils d'exclusion (total bilan ou parts dans les fonds propres) ou prise en compte des éléments justifiant du caractère transitoire de

l'investissement et des conditions de sorties prévue à l'origine.

f) Définition du périmètre de consolidation

Consolidation par Intégration Globale (contrôle exclusif):

Sociétés présentes dans le périmètre de consolidation de 2019 :

- UNIGRAINS CREDIT, contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
- UNIGRAINS DIVERSIFICATION contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
- UNIGRAINS DEVELOPPEMENT contrôlée à 99,99% par UNIGRAINS
- SALAM détenue à 99.87% par UNIGRAINS,
- La Société Civile UNI UN contrôlée à 99.55 %
- MESSIS FINANCE contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
- UNIGRAINS EQUIPEMENTS contrôlée à 97.91% par UNIGRAINS,
- TMG contrôlée à 100% par UNIGRAINS EQUIPEMENTS détenue à 97.91% par UNIGRAINS,
- MECATHERM contrôlée à 100% par TMG contrôlée à 100% par UNIGRAINS EQUIPEMENTS détenue à 97.91% par UNIGRAINS.
- UNIGRAINS Avenir, contrôlée à 100% par UNIGRAINS DIVERSIFICATION détenue à 100% par UNIGRAINS.

Consolidation par Intégration Proportionnelle (contrôle conjoint):

- SEMAGRI détenue à 50%,
- La Société Civile d'Attribution UNICEREM contrôlée à 39.50 %.

Consolidation par Mise en Equivalence (influence notable):

Les sociétés suivantes entrent dans le périmètre de consolidation car UNIGRAINS dispose d'une influence notable (>20 % des droits de vote), ne dispose pas de protocole de cession ou de sortie, et ne se situent pas dans le prolongement de l'activité d'UNIGRAINS :

- CENECA contrôlée à 41.62 %,
- AGRA INVESTISSEMENT contrôlée à 30.57%.

Les comptes consolidés d'UNIGRAINS SA sont eux-mêmes repris par intégration globale dans les comptes consolidés de la compagnie financière AGRICEREALES, dans le cadre du règlement 99-07 du CRC concernant la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée.

Note 2 : Portefeuille de titres de participation : définition du périmètre de consolidation

SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES En milliers d'euros	Quote-part du capital détenu	Capital	Réserves	Méthode de consolidation
INTEGRATION GLOBALE				
MESSIS FINANCES - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	495	1 184	IG
UNIGRAINS DIVERSIFICATION - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,99	12 600	62 525	IG
UNIGRAINS CREDIT - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	100,00	33 089	1 775	IG
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,99	1 000	195	IG
S.A.I.A.M. SA - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,87	192	1 076	IG
UNI-UN SCI - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,55	337	0	IG
UNIGRAINS AVENIR - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00 (1)	1 000	0	IG
UNIGRAINS EQUIPEMENTS - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	97,91	81 921	2 623	IG
TMG - rue du Marechal de Lattre de Tassigny - 67130 BAREMBACH	100,00 (2)	57 152	59 060	IG
MECATHERM - rue du Marechal de Lattre de Tassigny - 67130 BAREMBACH	100,00 (2)	10 000	3 686	IG
INTEGRATION PROPORTIONNELLE				
SEMAGRI - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	50,00	32 964	1 297	IP
UNICEREM - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	39,50	40 000	0	IP
MISE EN EQUIVALENCE				
CENECA - 9, avenue George V - 75008 PARIS	41,62	915	3 838	ME
AGRA INVESTISSEMENT - 29 Rue de général FOY - 75008 PARIS	30,57	4 365	-1 239	ME

(1) Par Unigrains Diversification, détenu à 100% par Unigrains

(2) Par Unigrains Equipements, détenu à 97,91% par Unigrains

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence

Note 3 : Géographie du capital

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS

UNICEREALES	67.82 %
SOCIETE GENERALE (groupe)	6.79 %
UNIGRAINS AVENIR	4.88%
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B)	6,42%
SOFIPROTEOL	5.15 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	3.40 %
BNP PARIBAS	3.39%
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS (A.G.P.M.)	2,14%
AUTRES ACTIONNAIRES	0.01 %

Liste des actionnaires d'UNICEREALES

AGRICEREALES SA	58.65%
<u>Elle-même détenue par :</u>	
ASS. GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B.)	48.77 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS (A.G.P.M.)	12.84 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	37.57 %
AUTRES ACTIONNAIRES	0.82 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	14.16 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B.)	7.33 %
UNION INVIVO	4.73 %
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS LA BOETIE "GELB"	4.29 %
UNIGRAINS DIVERSIFICATION	3.33 %
AUTRES ACTIONNAIRES	7,51%

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS CREDIT

UNIGRAINS SA	100.00 %
--------------	----------

Note 4 : Immobilisations

En milliers d'euros	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Brut	-	73 824	73 824	73 824
Amortissements	-	-	-	-
Total Ecart Acquisition	-	73 824	73 824	73 824
Brut	2 967	75 559	78 526	76 629
Amortissements	-2 385	-7 325	-9 710	-7 023
Total Immobilisations incorporelles nettes	581	68 235	68 816	69 606
Brut	23 288	26 582	49 871	50 376
Amortissements et dépréciations	-13 037	-23 013	-36 050	-34 291
Total Immobilisations corporelles nettes	10 251	3 569	13 821	16 085
TOTAL	10 832	145 628	156 460	159 515
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & MECATHERM</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
En milliers d'euros				
Brut	588 239	166 289	754 527	687 613
Dépréciations	-55 763	-	-55 763	-50 953
Total Titres de participations ou autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	532 476	166 289	698 764	636 660
Total Participations mises en équivalence	3 012	-	3 012	2 972
Brut	12 440	-	12 440	21 989
Dépréciations	0	-	0	0
Total Crédit à la clientèle	12 440	0	12 440	21 989
Brut	33 500	738	34 237	16 255
Dépréciations	-	-	-	-
Total Prêts subordonnés	33 500	738	34 237	16 255
Brut	2 804	-	2 804	2 806
Dépréciations	-1 460	-	-1 460	-305
Total Créances douteuses	1 344	-	1 344	2 501
Brut	12 250	-	12 250	7 899
Dépréciations	-3 437	-	-3 437	-227
Total ICNE	8 813	-	8 813	7 672
Dépôts versés	278	351	629	712
Total autre immobilisations financières	56 375	1 089	57 463	49 129
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	591 862	167 377	759 239	688 761
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & MECATHERM</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

Note 5 : Stocks

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	<i>Total 31/12/2019</i>	<i>Total 31/12/2018</i>
En milliers d'euros				
Brut	81 558	0	81 558	89 963
Provision	-1 080	0	-1 080	-1 209
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80 477	0	80 477	88 755
(1) <i>Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
(2) <i>TMG & MECATHERM</i>				

Note 6 : Impôts différés actifs

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	<i>Total 31/12/2019</i>	<i>Total 31/12/2018</i>
En milliers d'euros				
Impôts différés actifs	3 696	636	4 332	3 771
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	3 696	636	4 332	3 771
(1) <i>Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
(2) <i>TMG & MECATHERM</i>				

Note 7 : Clients et autres débiteurs

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	<i>Total 31/12/2019</i>	<i>Total 31/12/2018</i>
En milliers d'euros				
Brut	1 941	66 125	68 066	79 273
Dépréciation	-492	-4 457	-4 948	-4 911
CLIENTS	1 450	61 668	63 118	74 361
Brut	1 185	5 527	6 712	8 797
Dépréciation	-	-	-	-
AUTRES DEBITEURS	1 185	5 527	6 712	8 797
CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	2 634	67 195	69 830	83 158
(1) <i>Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
(2) <i>TMG & MECATHERM</i>				

Note 8 : Valeurs mobilières de placement

	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	<i>Total 31/12/2019</i>	<i>Total 31/12/2018</i>
En milliers d'euros				
Brut	81 558	0	81 558	89 963
Provision	-1 080	0	-1 080	-1 209
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80 477	0	80 477	88 755
(1) <i>Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
(2) <i>TMG & MECATHERM</i>				

Note 9 : Trésorerie nette des concours bancaires

	Unigrains Hors Mecatherm (1)	Groupe Mecatherm (2)	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
En milliers d'euros				
Caisse	1	-	1	1
Etab.crédit, cpte ordin débiteurs	15 634	2 680	18 313	48 903
Dettes rattachées à des cpte ordin	-	-	-	-
Etab.crédit, comptes à terme et prêts	-	-	-	9 975
Créances rattachées cpte à terme & prêts	0	-	0	1
Cptes ordinaires débiteurs	0	-	0	-1
TRESORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES	15 635	2 680	18 315	58 879
(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm				
(2) TMG & MECATHERM				

Note 10 : Comptes de régularisation

	Unigrains Hors Mecatherm (1)	Groupe Mecatherm (2)	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
En milliers d'euros				
Comptes de régularisation	574	1 199	1 773	778
COMPTES DE REGULARISATION	574	1 199	1 773	778
(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm				
(2) TMG & MECATHERM				

Note 11 : Variation des capitaux propres

	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecarts d'acquisition	Total Capitaux Propres
en milliers d'euros					
SITUATION AU 31/12/2017	7 000	740 815	50 374	-	798 188
Distributions UNG			-5 040		-5 040
Autres variations			9		9
Résultat non distribué		45 342	-45 342		0
Résultat 2018			64 424		64 424
SITUATION AU 31/12/2018	7 000	786 157	64 424	-	857 581
Distributions UNG			-6 020		-6 020
Autres variations *			-18 980		-18 980
Résultat non distribué		39 424	-39 424		0
Résultat 2019			41 008		41 008
SITUATION AU 31/12/2019	7 000	825 581	41 008	-	873 589

* Unigrains auto-détient 6 825 actions pour 18 980€ via Unigrains Avenir détenu à 100% par Unigrains Diversification, elle-même détenue à 100% par Unigrains.

Note 12 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation du périmètre	31/12/2019
UNIGRAINS (1)					
Risques divers	5 417	-	-	-	5 417
Provision engagement retraite	1 147	-	403	-	744
Charges diverses	128	-	-	-	128
Provisions pour risques UNIGRAINS	6 692	-	403	-	6 288
UNIGRAINS CREDIT					
Risques de crédit	350	-	350	-	-
Provisions pour risques UNIGRAINS CREDIT	350	-	350	-	-
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT					
Provision engagement retraite	-	38	-	-	38
Provisions pour risques UNIGRAINS DEVELOPPEMENT	-	38	-	-	38
MESSIS					
Provision engagement retraite	-	83	-	-	83
Provisions pour risques MESSIS	-	83	-	-	83
TMG					
Provision engagement retraite	143	100	-	-	243
Provisions pour risques TMG	143	100	-	-	243
MECATHERM					
Risques de crédit	5 739	-	433	-	5 306
Provision engagement retraite	2 273	518	-	-	2 791
Provisions pour risques MECATHERM	8 012	518	433	-	8 097
TOTAL GENERAL	15 197	739	1 187	-	14 749

(1) Les engagements retraite sont comptabilisés au niveau de la société mère

Note 13 : Impôts différés passif

En milliers d'euros	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Impôts différés passifs	-	6 552	6 552	-
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	-	6 552	6 552	-
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

Note 14 : Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Ets crédit, cat & emprunts	63 000	39 722	102 722	90 000
Dettes rattachées emprunts	0	629	629	784
Comptes créditeurs à terme	8 815	-	8 815	23 333
Dépôts et cautionnements reçus	66	-	66	63
Dettes sur titres	126	66	191	123
Total Emprunts et Dettes	72 007	40 417	112 424	114 303
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

Note 15 : Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Fournisseurs	1 736	11 978	13 713	12 454
Clients - Avances et acomptes	-	55 042	55 042	53 324
Dettes Fiscales & Sociales	6 890	5 039	11 929	11 294
Autres créditeurs	1 351	510	1 861	5 864
FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	9 977	72 569	82 546	82 935
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

Note 16 : Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	<i>Unigrains Hors Mecatherm (1)</i>	<i>Groupe Mecatherm (2)</i>	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Autres dettes et Comptes de régularisation	4 335	317	4 652	18 500
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	4 335	317	4 652	18 500
<i>(1) Unigrains consolidés hors TMG & Mecatherm</i>				
<i>(2) TMG & MECATHERM</i>				

Note 17 : Détail des impôts sur le résultat

En milliers d'euros	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Impôts courants	4 895	5 275
Impôts différés	-2 133	1 234
TOTAL IMPOTS	2 762	6 509

Note 18 : Résultat de l'exercice

en milliers d'euros	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total 31/12/2019
UNIGRAINS	38 101		38 101
UNIGRAINS CREDIT	1 392		1 392
SAIAM	39		39
UNI UN	0		0
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT	-156		-156
UNIGRAINS DIVERSIFICATION	-2 862		-2 862
MESSIS FINANCES	-848		-848
UNIGRAINS EQUIPEMENTS	71	2	73
UNIGRAINS AVENIR	-23		-23
TMG	-1 570	-34	-1 604
MECATHERM	5 430	116	5 546
SEMAGRI	1 394		1 394
CENECA	0		0
AGRA INVESTISSEMENT	40		40
RESULTAT 2019	41 008	84	41 092

Note 19 : Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

En milliers d'euros	Total 31/12/2019
Résultat net	41 008
Charge d'impôt	2 762
Résultat comptable avant impôt	43 770
Taux	31,00%
Impôt théorique	13 595
Ecart sur différences permanentes	-9 119
Résultat des sociétés mises en équivalence	-12
Ecart sur différences temporaires	-361
Ecarts sur taux (sociétés étrangères/imposition)	
Retraitements de consolidation	-1 608
Déficit créé sur l'exercice	
Déficit utilisé sur l'exercice (imputation du bénéfice de l'exercice sur déficit antérieur)	3
Reduction des déficits reportables suite à redressement fiscal	0
Avoirs fiscaux / Crédit d'impôt / Exonération	-685
Abattement 3,3%	68
Intégration fiscale	-49
Autres	931
<u>IMPÔT REEL</u>	2 762

Note 20 : Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	TOTAL 31/12/2019
Résultat net consolidé (part groupe et minoritaires)	41 092
+/- Dotations nettes aux amortissements	-14 944
-/+ Provision pour risques et charges, retraites	-524
-/+ Variation de l'impôt différé	2 133
-/+ Q/P sociétés mise en équivalence	40
-/+ Plus et moins-values de cession	1 225
+ Charges financières nettes	0
Capacité d'autofinancement	53 162
+/- Variations du BFR	-4 045
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	49 117
- Décaissements liés aux acquisitions d'entreprises consolidées	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations inc et corporelles	-3 809
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-99 238
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles Groupe	0
+/- Encaissements/Décaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	12 994
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-90 053
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-6 020
- Dividendes versés aux actionnaires des minoritaires	0
+ Dividendes perçus des entités consolidées	0
+ Encaissements liés aux augmentations de capital de la société mère	0
+ Encaissements liés aux variations de titres d'entités consolidées	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-27 002
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	25 116
+/- intérêts décaissés	0
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de FINANCEMENT	-7 906
= VARIATION de la TRESORERIE NETTE	-48 842
Effet des variations de taux de conversion	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	147 634
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	98 792

Note 21 : Autres informations

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice d'UNIGRAINS et des sociétés en Intégration Globale ayant du personnel :

	UNIGRAINS	UNIGRAINS CREDIT	MESSIS FINANCES	UNIGRAINS DEVELOPPEMENT	TOTAL
Effectifs	60	-	5	2	67

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration :

Concernant UNIGRAINS, le montant global des rémunérations allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 662 k€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 44 k€.

Il n'a pas été pris d'engagement particulier en matière de pensions et retraites au profit d'anciens membres dirigeants.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédit accordé pendant l'exercice aux membres des organes d'administration.

Note 22 : Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (*régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 3 899 k€.

Note 23 : Autres engagements hors bilan

Engagements financiers donnés:

- Engagements de financements en faveur de la clientèle : 331 k€
- Engagement de garantie en faveur d'ordre d'établissements de crédit : 1 305 k€

Engagements financiers reçus:

- Engagements sur titres à recevoir : 103 496 k€

Instruments financiers:

UNIGRAINS a mis en place un instrument de couverture afin de couvrir le risque de taux lié au crédit revolving.

Le swap de taux a été conclu le 11 juin 2018 avec une date de fixing au 29 novembre 2019 sur un notionnel de 35 M€.

Le taux de l'euribor 6 mois à cette date est de -0.338%.

La première échéance à payer interviendra le 29 Mai 2019

Le taux fixe négocié est de 0.58%.